

Qui peut m'aider ?

Votre conseiller Mission locale peut vous aider !

Vous devez vous rapprocher de votre conseiller pour évoquer votre souhait d'intégrer le PACEA.

Il vérifie avec vous que cet accompagnement soit pertinent et en rapport avec votre parcours.

La Mission locale c'est

**La bonne orientation,
c'est la bonne voie vers l'emploi.**

Les Missions locales vous aident à prendre du recul sur votre situation, à réfléchir à votre avenir professionnel et à vous projeter dans un métier.

**La formation,
bien qualifiée pour bonifier son CV**

- Les Missions locales vous proposent des formations adaptées à votre projet professionnel.
- Elles assurent un suivi tout au long de votre formation.
- Elles facilitent vos conditions de formation en sollicitant des aides additionnelles (frais de transport, restauration, logement...).

**Un emploi,
pour entrer en vie active et devenir autonome.**

- Préparation aux exigences des recruteurs (simulation d'entretien, CV, lettre de motivation...)
- Propositions d'offres d'emploi
- Accompagnement par des chefs d'entreprises (parrainage)
- Suivi pendant les premiers mois de votre embauche.



Construisons
La Mission locale votre avenir

Pour plus d'infos contactez
votre Mission locale.

OU SUR
<http://www.facebook.com/mla.fr>



La Mission Locale s'adresse aux jeunes 16-25 ans, sortis du système scolaire et qui souhaitent être accompagnés dans leur orientation, leur projet de formation et leur recherche d'emploi. Les thèmes de la vie quotidienne pourront aussi être abordés avec le conseiller.

Les Missions Locales, le 1er réseau pour l'emploi des jeunes

Jeunes 16-25 ans

Affirmez votre potentiel !

PACEA

Le Parcours contractualisé d'accompagnement
vers l'emploi et l'autonomie

Le PACEA vous permet de travailler sur votre projet professionnel. Il est constitué d'étapes d'accompagnement pour devenir autonome.



Le Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

PACEA

C'est quoi ?

C'est un contrat d'engagement entre vous et la Mission Locale.

C'est la possibilité pour vous de définir un parcours avec des objectifs à atteindre, pour faciliter votre insertion professionnelle et sociale.

C'est pour qui ?

Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Aucun autre critère prérequis !

Quelle durée ?

La durée de votre PACEA est définie entre vous et votre conseiller, et en fonction de vos objectifs.

Il ne peut pas être supérieur à 24 mois, mais peut être renouvelé selon vos besoins.

Comment ça marche ?

Le conseiller établit avec vous un bilan de votre situation, de votre projet et des moyens pour l'atteindre.

Vous déterminez ensemble les différentes étapes concrètes du parcours d'accompagnement.

Vous signez avec votre conseiller le contrat d'engagement PACEA.

IMPORTANT : Votre PACEA peut être interrompu si vous ne respectez pas les engagements pris avec votre conseiller.

Le PACEA Quelle aide ?

Sous certaines conditions, votre conseiller peut **PONCTUELLEMENT** vous faire bénéficier d'une aide financière limitée destinée à faciliter vos démarches.

Objectif 1 : Faire des démarches pour ma couverture sociale

Action 1 : ouvrir mes droits à la santé auprès de la CPAM

Action 2 : rencontrer une assistante sociale

Objectif 2 : Faire reconnaître et valoriser mes connaissances et compétences

Action 1 : m'informer sur la Validation des Acquis de l'Expérience

Action 2 : démarrer une VAE et / ou identifier une formation pour obtenir un diplôme



Ivana

Objectif 1 : Définir mon projet professionnel

Action 1 : faire un bilan de compétences

Action 2 : participer à un atelier pour m'aider à définir mon projet professionnel

Objectif 2 : Réaliser mon projet professionnel

Action 1 : participer aux tests de positionnement

Action 2 : débiter la formation qui correspond à mon projet

Objectif 3 : Poursuivre mon projet et être autonome

Action 1 : rechercher un contrat en alternance et compléter mes nouvelles compétences



Nicolas